



**BILAN 2012 ET PLAN D'ACTION ANNUEL 2013 DE LA VILLE DE LÉVIS
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**DANS LE CADRE DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE
LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L. R. Q., chapitre E - 20.1)**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Groupe de travail	4
Bilan 2012 du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées	5-13
1. Accessibilité aux services (Secteur d’activité emploi – transport –sécurité publique).....	5-7
2. Accessibilité à l’information et aux communications (Secteur d’activité les communications)	8
3. Accessibilité aux activités (Secteur d’activité culturel et sportif)	9-11
4. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité l’accessibilité des lieux et endroits publics la signalisation et les stationnements)	12
5. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité des endroits publics)	13
Plan d’action 2013 à l’égard des personnes handicapées	14-21
1. Accessibilité aux services (Secteur d’activité emploi – transport –sécurité publique).....	14-16
2. Accessibilité à l’information et aux communications (Secteur d’activité les communications)	17
3. Accessibilité aux activités (Secteur d’activité culturel et sportif)	18-19
4. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité l’accessibilité des lieux et endroits publics, la signalisation et les stationnements)	20
5. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d’activité des endroits publics).....	21
Conclusion	22

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit la personne handicapée comme :
« *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

La mise en oeuvre en décembre 2004, du projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que pour tous les citoyens. Entre autres, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, cela se traduit par l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions ainsi que les mesures qui seront prises pour y remédier.

Un obstacle est tout ce qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Obligations de la Loi :

L'article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs, ce qui fut fait, par résolution en juillet 2009, Janine Dumont fut désignée à titre de coordonnatrice de ce plan d'action.

Il y a déjà un peu plus de sept ans, la Ville de Lévis adoptait un premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, elle a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant avec un handicap sur son territoire. Tout en favorisant la continuité de son implication pour le dossier « *Accessibilité universelle* », un travail important de sensibilisation aux besoins des personnes handicapées a permis, aux différents intervenants municipaux, de développer une préoccupation constante pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs d'activités qui sont mis à la disposition de la population.

Le présent document, a fait l'objet de consultation auprès des membres de la Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville » ainsi que diverses Directions ou Services administratifs de la Ville, et permet de faire un bilan des mesures qui ont été prises au cours de l'année 2012, pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap dans différents secteurs d'activités, et de prévoir les mesures à prendre pour les années à venir.

Il démontre une préoccupation plus grande dans les différents secteurs d'activités relevant des attributions de la Ville.

Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville »

- Robert Maranda, président de la commission
- Jean-Pierre Bazinet, vice-président de la commission
- Dominique Maranda, membre de la commission
- Janine Dumont, secrétaire de la commission
- Association des personnes handicapées de Lévis inc.
- Association Régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches
- Atelier Occupationnel Rive-Sud
- Aux Quatre Vents
- Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
- Office des personnes handicapées du Québec
- Patro de Lévis inc.
- Personnes handicapées en action de la Rive-Sud
- Société Grand Village inc

Direction de l'environnement et des infrastructures

- Alain Francoeur, directeur
- Marc Ouellet, contremaître aux infrastructures
- Pierre Laflamme, chef du service des biens immobiliers

Direction des ressources humaines

- Manon Gauvreau, directrice
- Michel Boucher, conseiller à la dotation

Direction des communications

- Christian Brière, directeur
- Guy Rodrigue
- Frédérick Beauvais

Direction du développement

- Philippe Meurant, directeur
- Sylvain Raymond, Chef de service au développement commercial, du tourisme et de la promotion

Direction de la vie communautaire

- René Tremblay, directeur
- François Bilodeau, directeur adjoint
- Nathalie Ouellet, chef du service des arts et de la culture
- Marie Légaré, conseillère service des arts et de la culture
- Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques
- Julie Labrecque, coordonnatrice service des bibliothèques
- Michel Gagné, chef du service des sports et du plein air
- Isabelle Bouchard, conseillère en sports et plein air
- Hélène Caron, coordonnatrice aquatique
- André Lemire, chef du service sociocommunautaire
- Janine Dumont, conseillère service sociocommunautaire
- Claude Genest, chef de service aux équipements récréatifs
- Albert Filteau, coordonnateur aux équipements récréatifs
- Jacques Papillon, coordonnateur aux équipements récréatifs

Direction du service de la sécurité incendie

- Yves Després, chef de division
- Steeve Larose, technicien en prévention incendie
- André Gaumond, pompier

Société de transport de Lévis

- Jean-François Carrier, directeur général
- Benoit Blais, coordonnateur aux transports adaptés

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	États des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Méconnaissance de la loi et manque de liens avec les organismes qui travaillent avec les personnes vivant avec un handicap</p> <p>Le plus grand obstacle à l'embauche est que la plupart des édifices administratifs municipaux ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle</p>	<p>Poursuivre l'affichage auprès des associations de personnes vivant avec un handicap (Service Externe de Main d'Ouvre Chaudière-Appalaches) et Emploi-Québec, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>La direction des ressources humaines déposera dans son projet de Politique d'embauche, un volet intégration</p> <p><i>«Représentativité : par la mise en place de processus de dotation visant à garantir que les effectifs de la Ville de Lévis respectent la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi pour chacun des cinq groupes désignés suivants: les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les minorités visibles et ethniques»</i></p>	<p>En continu</p> <p>Dès l'approbation des cibles par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Février 2012</p>	<p>Embaucher des personnes vivant avec un handicap selon la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En 2012, nous avons reçu une demande de stage du CRDI Chaudières Appalaches mais le stage n'a pas été réalisé car la personne a été dans un autre milieu. ▶ Plusieurs politiques à la DRH ont été adoptées en 2012; politique de dotation, politique de stage et politique d'accueil et d'intégration ▶ En décembre 2012, un premier rapport d'implantation de notre programme d'accès à l'égalité à l'emploi a été déposé 	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p>

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ	Jusqu'à la fin 2012	Amélioration du service, et à la suite de son évaluation, l'instaurer en permanence. Évaluation positive. Reporté pour un an encore.	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique

-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance de l'existence du formulaire «Programme Secours Adapté»</p> <p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Installer les affiches dans chacune des 4 casernes (Lévis, St-Romuald, St-Nicolas, St-Étienne) et dans les bureaux de la division prévention à St-Romuald.</p> <p>Disposer des dépliants dans chacun des présentoirs présents dans les 4 casernes et dans les bureaux de la prévention.</p> <p>Faire la promotion à chaque grand kiosque de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité Action Famille Ecole et Communauté à Charny • Festivent à St-Jean-Chrysostome • Semaine de prévention aux Galeries Chagnon <p>Faire la promotion et la distribution lors des visites de prévention dans les résidences</p> <p>Faire la promotion à travers notre programme de sensibilisation du public qui verra le jour cette année.</p> <p>Valider les statistiques d'inscriptions à fréquence déterminée en collaboration avec le Service de police</p> <p>Visites systématiques de chacune des adresses par un pompier afin de valider l'information et transmettre cette dernière à jour au Service de police.</p>	<p>En début d'année 2012</p> <p>26 mai 2012 Début août 2012 Octobre 2012</p> <p>Mai à octobre 2012</p> <p>En continu</p>	<p>Des affiches ont été installées et des dépliants ont été déposés dans les présentoirs, dans chacune des quatre casernes ainsi que dans les bureaux de la prévention</p> <p>Fait</p> <p>Fait Cela a été fait pour les programmes existants de sensibilisation, entre autres auprès de l'OMH Lévis lors des exercices d'incendie.</p> <p>La totalité des 72 adresses inscrites ont été visitées par le pompier André Gaumond. Lors des visites les informations ont été validées et bonifiées.</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Direction des communications</p>

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Méconnaissance du programme «Secours adapté»	Promouvoir l'inscription au programme <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information aux différentes associations oeuvrant auprès des personnes vivant avec un handicap • Articles dans le journal municipal LÉVIS'informe • Affiche et carton d'information • Publication dans le «Vivre à Lévis» 	Janvier 2012 Février 2012 Février 2012 Mars 2012	Les lettres ont été envoyées en février 2012 Parution dans le journal municipal le LÉVIS'informe du 13 février et dans le Vivre à Lévis le 14 mars 2012 Communiqué le 30 novembre 2012 100 affiches et 2000 cartons ont été faits	Direction des communications Organismes desservant les clientèles handicapées la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle vivant avec un handicap	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes ayant un handicap	Tout au long de l'année	Fait	Service de la sécurité incendie Service Sociocommunautaire

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-culturel)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes vivant avec un handicap pour chacune des activités et événements Ajouter le logo à la table des matières	Tout au long de l'année	En plus d'indiquées le logo près des activités accessibles, il fut inséré également à la table des matières, ce qui facilite la recherche.	Direction de la vie communautaire Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités de loisir et de culture n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu	Aucune demande.	

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Manque de services adaptés au Service des bibliothèques	<p>Poursuivre l'achat de collections spécialisées (gros caractères, livres lus, etc.)</p> <p>Dispositions particulières pour personnel à mobilité réduite (par exemple, la durée du prêt est de 6 semaines au lieu de 3 semaines ; il est possible, par téléphone et en ligne, de réserver des documents et de réserver sa place à une activité.</p>	En continu	<p>Service adapté entre autres par la politique particulière pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>En 2012, nous avons acquis 38 livres parlés et 58 livres en gros caractères.</p> <p>Achat de paniers à roulettes pour faciliter le bouquinage.</p>	<p>Direction de la vie communautaire</p> <p>Service des bibliothèques</p>
Permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de naviguer sur Internet à l'aide d'un portail spécialisé (HabilNet) et leur permettre ainsi de briser l'isolement.	Participation des bibliothèques de Lévis au projet HabilNet, portail Internet qui répond aux besoins spécifiques des personnes présentant une déficience intellectuelle, tant dans sa conception technique que dans son contenu informatif. Projet élaboré par le Centre de Réadaptation en Déficience Intellectuelle.	Mars 2012	Les personnes présentant une déficience intellectuelle fréquentent les bibliothèques pour naviguer sur Internet via le portail HabilNet et ainsi briser l'isolement auquel elles sont confrontées. Réalisé	<p>Direction de la vie communautaire</p> <p>Service des bibliothèques</p>

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (sports et plein air)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	Offrir aux organismes intervenant auprès des personnes vivant avec un handicap des plages accessibles	Toute l'année	Un support privilégié a été offert aux organismes souhaitant organiser de nouvelles activités afin de mettre à leur disposition des locaux	Direction de la vie communautaire Service des sports et plein air Service Sociocommunautaire
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Faire connaître les activités de nos organismes partenaires qui ont un volet s'adressant aux personnes vivant avec un handicap	Toute l'année	Promotion faites dans le bulletin d'information décembre 2012, « <i>Vivre actif à Lévis</i> », de plusieurs disciplines sportives offertes pour les personnes à mobilité réduite, déficience physique et déficience intellectuelle (soccer adapté, natation adaptée, curling adapté, quilles adaptées, etc.)	Organismes desservant les clientèles handicapées Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville
L'absence de lève-personne pour l'accessibilité aux piscines extérieures	Achat de lève personne fixe et installation dans certaines piscines extérieures	D'ici la fin 2012	Achat d'un lève-personne fixe fin 2012, qui sera placé à la piscine du parc Soleil à St-Nicolas à l'été 2013	Service des sports et plein air Secteur aquatique Service des équipements

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS, LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
 -Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux édifices publics et municipaux
 -Améliore l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap concernant les espaces réservés aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Plan d'urbanisme (PU) et règlements de zonage et de lotissement non uniforme	Poursuivre les démarches actuelles pour l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation d'urbanisme dans le contexte de la Ville unifiée.	Entrée en vigueur prévue pour l'automne 2012	Réalisée	Direction de l'urbanisme et des arrondissements. Direction des affaires juridiques et du greffe. Collaboration de toutes les directions
Les descentes de trottoirs non conformes	Lors de travaux de réfection et pavage de rues, trottoirs et bordures, les accès sont mis aux normes et les correctifs sont apportés	Durant l'année	Fait	Direction de l'environnement et des infrastructures Service des travaux publics
La difficulté d'avoir accès aux stationnements réservés près des édifices municipaux	Poursuivre nos actions au niveau entretien, soit au rafraîchissement du lignage et à l'entretien des panneaux de signalisation		Réalisé (Panneaux installés à l'Édifice des Bâtisseurs pour stationnement handicapé)	En collaboration avec les services concernés

BILAN 2012 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	État des réalisations	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Certains immeubles de la Ville ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite du grand public ainsi que ceux destinés aux employés</p>	<p>1. <u>Le Chalet St-Télesphore</u> (Rampe extérieure, toilettes adaptées,...) 2. <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> 3. <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> Selon le budget de 45 000 \$ accordés annuellement nous effectuons le maximum des travaux.. Pour les travaux non réalisés, ils sont remis à l'année prochaine pour la suite du dossier De plus lorsque des modifications reliées à d'autres projets touchent des points liés à l'accès universel, les adaptations sont faites</p>	<p>Dans le courant de l'année</p>	<p>Toutes les modifications ont été faites pour rendre conforme le Chalet St-Télesphore Les autres projets sont reportés en 2013, limites budgétaires. Hôtel de Ville de St-Étienne: Reporté en 2013 Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon: Reporté en 2013</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements Service des Biens immobiliers</p>
<p>Nombreux obstacles à l'égard de l'accessibilité (Arénas, piscines, terrains de sports, événements, etc)</p>	<p>Placer au Plan Triennal d'Immobilisation 2013 l'achat d'une rampe donnant accès aux personnes vivant avec un handicap à nos scènes mobiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au Stade Georges Maranda Lévis - Rendre accessible les toilettes publiques pour les personnes vivant avec un handicap • Au Centre Culturel 36 rue Plante Lévis, Piscine Pierre Létourneau -Mettre aux normes l'accès (rampe) en façade - Aménager deux vestiaires pour les personnes vivant avec un handicap 	<p>Fin 2012 Juin 2012 Novembre 2012</p> 	<p>Donner l'accès aux scènes, lors d'événements et autres. Reporté en 2014</p> <p>Fait/Projet terminé L'accès principal extérieur a été modifié afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite Deux (2) vestiaires ont été ajoutés, entièrement adaptés pour les personnes en fauteuil roulant ou mobilité réduite, toilette, lavabo, siège pour se changer, douche.. Vestiaires pour personnes à mobilité réduite</p>	<p>Service des Équipements Récréatifs Direction de la Vie Communautaire Secteur Aquatique</p>

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Un des obstacles à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices administratifs municipaux ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle</p> <p>Peu de personnes handicapées postulent sur les postes offerts</p>	<p>Poursuivre l'affichage des postes : il est mentionné que nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Nos avis de concours externes sont diffusés auprès de divers organismes touchés par les clientèles du programme</p> <p>Il est à noter que toutes les descriptions de tâches sont rédigées dans un langage épique ainsi que nos outils de sélection</p> <p>Implantation du programme d'accès à l'égalité à l'emploi</p>	<p>En continu</p> <p>Printemps ou été 2013</p>	<p>Cette mesure est toujours en cours</p> <p>Faciliter la représentativité</p> <p>Embaucher des personnes vivant avec un handicap selon la demande et l'accessibilité des bâtiments</p> <p>Toujours en attente d'un retour de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse</p>	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p>

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes vivant avec un handicap et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ	Reconduit jusqu'à la fin 2013	Amélioration du service, et à la suite de son évaluation et l'instaurer en permanence.	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec
Le réseau de transport en commun régulier n'est pas très accessible aux personnes handicapées	Mettre en place le programme de formation «Ambassadeur» pour sensibiliser les chauffeurs d'autobus aux besoins des personnes vivant avec un handicap	Au courant de l'année 2013	Adapté davantage le service selon leurs besoins (tarification réduite, trajets adaptés, places réservées, etc.) afin de favoriser l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la communauté par le biais du transport public régulier	Société de transport de Lévis Service Sociocommunitaire Commission consultative «Personnes âgées et Ville»

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes vivant avec un handicap un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance de l'existence du formulaire «<i>Programme Secours Adapté</i>»</p> <p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Poursuivre la promotion en distribuant des dépliants</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors des visites de prévention dans les résidences • dans les grands kiosques de prévention <p>Faire paraître dans le journal le <i>LÉVIS'informe</i> afin de mousser la publicité de ce programme</p> <p>Valider les statistiques d'inscriptions à fréquence déterminée en collaboration avec le Service de police</p>	<p>Durant l'année 2013</p> <p>Fin année 2013</p>	<p>Bonification de l'inscription au programme, via les différents outils de communication municipaux afin que le plus grand nombre de personnes ayant des besoins particuliers s'inscrivent</p> <p>Évaluer le programme</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Direction des communications</p>
<p>La méconnaissance du programme PAIR</p>	<p>Promouvoir le programme d'assistance individuelle aux personnes handicapées (PAIR)</p>	<p>Continu</p>	<p>Donner aux personnes à mobilité réduite un moyen de communication efficace dans une situation d'urgence</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière</p> <p>Service sociocommunautaire</p>
<p>Le manque de connaissance des mesures de communication en situation d'urgence face à la déficience intellectuelle</p>	<p>Mise sur pied du <i>Programme Déficience intellectuelle-trouble envahissant du développement. (DI-TED)</i>, qui comprend une formation et un guide d'intervention pour tous les pompiers en collaboration avec le CRDITED-CA</p>	<p>Juin 2013</p>	<p>Meilleure intervention en situation d'urgence auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle et un trouble envahissants du développement</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Centre de réadaptation en déficience intellectuelle – trouble envahissant du développement</p> <p>Direction des communications</p>

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La méconnaissance du «Programme Secours adapté»	Promouvoir l'inscription au programme <ul style="list-style-type: none"> • Publication dans le «Vivre à Lévis» • Refaire des cartons pour distribuer • Outils en format WEB 	Durant l'année Début juin 2013	Un plus grand nombre de personnes connaissent l'existence du formulaire	Direction des communications Organismes desservant les clientèles handicapées
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle vivant avec un handicap	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes ayant un handicap	Tout au long de l'année	Sensibiliser le grand public	Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» Service de la Sécurité incendie Service Sociocommunautaire
Difficulté pour certaines personnes ayant une déficience d'utiliser certains outils de communication de la Ville	Adapter la typographie des documents publiés par la Ville (en fonction de la déficience visuelle) Revoir les standards de l'accessibilité du site WEB de la Ville	Durant l'année	Répondre aux besoins particuliers	Direction des communications Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» Service Sociocommunautaire

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (bibliothèques - programme culturel)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes vivant avec un handicap d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes vivant avec un handicap une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Meilleur accès au service de bibliothèques	Création d'un service de livraison de documents à domicile Création d'un service de prêts de documents dans les CHSLD et résidences de personnes âgées.	Automne 2013	Jumelage entre des bénévoles et des clients à mobilité réduite pour assurer le service de livraison de documents à domicile. Projet pilote avec quelques CHSLD et résidences pour valider le service de bibliothèques « <i>hors les murs</i> ».	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques
L'offre d'activités culturelles n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu	Faciliter l'intégration par la promotion du programme dans chacune des parutions de loisirs	Direction de la vie communautaire Service des Arts et de la culture,

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (sports et plein air)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : SPORTIF

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	Offrir aux organismes intervenant auprès des personnes vivant avec un handicap des plages accessibles	Toute l'année	Les organismes souhaitant organiser de nouvelles activités auront des locaux à leur disposition	Direction de la vie communautaire Service sociocommunautaire Service des sports et plein air
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Faire connaître les activités de nos organismes partenaires qui ont un volet s'adressant aux personnes vivant avec un handicap	Toute l'année	Faciliter certains organismes à offrir des activités à cette clientèle et les soutenir	Organismes desservant les clientèles handicapées Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville
L'absence de lève-personne pour les l'accessibilité aux piscines extérieures Difficulté d'avoir accès aux installations récréatives	Possibilité d'installer un lève personne fixe pour chaque arrondissement Est et Desjardins pour piscines extérieures. Jeux d'eau au parc Lavoisier avec sentier accessible Achat de bancs de parc a été fait à l'automne et seront installés en 2013 dans les piscines du parc Soleil, Jean-Dumets, de la Rivière, de la Mil Davie et de D'Aubigny	Été 2013	Installation d'un lève-personne fixe au parc Soleil à St-Nicolas Installation des bancs de parc avec sentier accessible	Service des sports et plein air Secteur aquatique Service des équipements Service des travaux publics

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

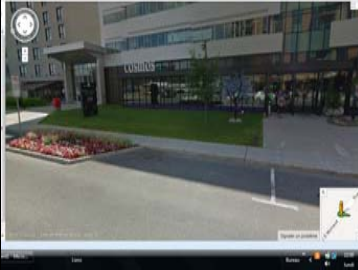
ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS, LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux édifices publics et municipaux

-Améliore l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap concernant les espaces réservées aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Aménagement de ce genre inexistant pour les personnes vivant avec un handicap	Prévoir dans l'aménagement du nouveau complexe aquatique des équipements adaptés ainsi que l'accessibilité universelle - entrée progressive (plage) - allée et rampe etc..	2013	Donner l'accès universel à ce nouveau complexe aquatique pour les personnes à mobilité réduite	Direction de la Vie Communautaire Direction de l'environnement et infrastructure
Descente de trottoir non conforme	Lors de travaux de réfection et pavage de rues, trottoirs et bordures, les accès sont mis aux normes et les correctifs sont apportés Modification à l'entrée de l'aquaréna à Charny (bateau pavé)	Été 2013	Faciliter les déplacements des personnes vivant avec un handicap	Service des travaux publics Service de Génie
La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique au Centre des Congrès	Absence de case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite près de l'entrée principale du bureau touristique au Centre des congrès (le plus indiqué à devenir un stationnement pour handicapé face au centre, le premier stationnement à droite du débarcadère. Il y a déjà des trottoirs bas pour la livraison)	Fin 2013 début 2014	 <p>Aménager une case de stationnement réservée à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite.</p>	Direction du développement Service du développement commercial, tourisme et promotion Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville Centre des congrès

PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes vivant avec un handicap d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Certains immeubles de la Ville ne sont pas conformes à l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite du grand public ainsi que ceux destinés aux employés	Les bâtiments priorisés sont 1. Hôtel de Ville de Pintendre(rampe d'accès extérieur) 2. Salle Étienne-Baillargeon 3. Hôtel de Ville de Saint-Étienne 4. Maison des jeunes de Saint-Étienne	Dans le courant de l'année	Rendre accessible les bâtiments identifiés selon la priorisation, le coût des travaux et en fonction du budget de 45 000\$	Direction des Réseaux et équipements Service des Biens immobiliers Direction de la vie communautaire
Nombreux obstacles à l'égard de l'accessibilité (Arénas, piscines, terrains de sports, événements, etc)	L'achat d'une rampe donnant accès aux personnes vivant avec un handicap aux scènes mobiles sera placé au Plan Triennal d'Immobilisation 2014 Donner accès aux gradins du nouveau terrain de soccer synthétique de Chaudière-Ouest pour les personnes vivant un handicap (sentiers et portes des gradins) À chaque fois qu'un nouveau projet émerge s'assurer de l'accessibilité universelle	Fin 2013 Décembre 2013	Donner l'accès aux scènes, lors d'événements et autres Accès aux gradins du nouveau terrain de soccer synthétique de Chaudière-Ouest Accessibilité aux handicapés Répondre aux besoins particuliers	Service des Équipements Récréatifs Direction de la vie communautaire

CONCLUSION

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder à un niveau d'accessibilité permettant la pleine et entière participation des personnes vivant avec un handicap dans tous les secteurs d'activités. À cet effet, un rappel à chacune des directions concernées par les mesures visant l'accessibilité et l'adaptation des services ne doivent pas être oubliées, mais incorporées dans leurs procédures.

La mise en œuvre de ce plan d'action, demeure en conformité, avec le *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis (PGVL)*, où l'on y retrouve la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville. Il contribuera à sensibiliser les intervenants et les principaux acteurs par rapport aux services offerts à la population et principalement, aux personnes vivant avec un handicap, tout en favorisant une planification à long terme.

L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Lévis consacrera les moyens et les ressources disponibles pour réaliser les actions identifiées à l'intérieur de délais réalistes.

La Ville de Lévis est fière de participer à cette démarche de société et entend poursuivre les efforts qui ont été mis de l'avant pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle culture de penser, en fonction des besoins particuliers des personnes vivant avec un handicap et de leur accessibilité universelle. Nous constatons que les élus et les employés sont davantage à l'écoute de cette clientèle et trouvent des solutions pour les aider sous différentes formes, pour ainsi faciliter leur intégration.

Nous croyons opportun de signaler que ce plan demeurera en constante évolution et que rien ne nous empêchera d'y apporter des améliorations au fur et à mesure des réalités qui se présenteront.